



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique sera ouverte en mairie d'Objat, pendant 31 jours consécutifs, du 5 septembre au 5 octobre 2016 inclus, sur la demande d'autorisation présentée par Monsieur Lilian Fraysse, directeur de la SAS CORREZE FERMETURES relative à la mise en œuvre de nouvelles installations sur son site de fabrication d'articles de fermetures sur mesure au lieu-dit Croix de Bridelache – 92 Impasse des Moineaux sur le territoire de la commune d'Objat.

La société produit principalement des persiennes, volets, portes de garage, portails et clôtures en fer, alliages, bois, PVC ou aluminium. L'établissement relève du régime de l'autorisation pour ses activités de traitement de surface : une ligne de traitement de surface du fer est actuellement exploitée et une ligne de traitement de surface de l'aluminium est projetée.

Cette demande relève de la nomenclature des installations classées pour les activités suivantes :

Rubrique	Activité	Régime	Critère de classement	Volume
2565.2.a	Traitement de surfaces quelconques par voie chimique. Procédé utilisant des liquides (sans mise en œuvre de cadmium ni de cyanures et à l'exclusion de la vibro-abrasion)	A	Volume des cuves de traitement	7 800 l
2410.B.1	Ateliers où l'on travaille le bois ou les matériaux combustibles analogues	E	Puissance installée	582 kW
2560.B.2	Travail mécanique des métaux et alliages	DC	Puissance installée	430 kW
2661.2.b	Transformation de polymères par tout procédé exclusivement mécanique (sciage, découpage, meulage, broyage etc)	D	Quantité de matière susceptible d'être traitée	2,5 t/j
2910.A	Installations de combustion consommant du gaz naturel	DC	Puissance thermique maximale de l'installation	2,74 MW
2940.2.b	Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit etc sur support quelconque Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le trempé	DC	Quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre (peinture en phase aqueuse pulvérisée)	75 kg/j
2940.3.b	Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit etc sur support quelconque Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le trempé	DC	Quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre (peinture poudre)	80 kg/j

A (Autorisation), E (Enregistrement), D (Déclaration) ou DC (Déclaration Contrôlée)

Monsieur Pierre Monteil, retraité du Crédit Agricole, est désigné commissaire enquêteur titulaire par le tribunal administratif de Limoges et Monsieur Michel Baffet, chef du service aménagement et environnement à la chambre d'agriculture de la Corrèze et directeur de l'ASAFAC, est désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public en mairie d'Objat, pendant la durée de l'enquête, du 5 septembre au 5 octobre 2016 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h 30 à 17h ;
- le samedi de 9h à 12h.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'Objat ou les adresser par correspondance à Monsieur Monteil, commissaire enquêteur, à la mairie d'Objat (code postal : 19130).

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie d'Objat pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 5 septembre 2016 de 9h à 12h ;
- le jeudi 15 septembre 2016 de 14h à 17h ;
- le samedi 24 septembre 2016 de 9h à 12h
- le mercredi 5 octobre 2016 de 14h à 17h.

À l'issue de l'enquête, un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposé à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie) et à la mairie d'Objat pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la société CORREZE FERMETURES, Monsieur Lilian Fraysse, directeur, à l'adresse suivante : Croix de Bridelache – 92 Impasse des Moineaux 19130 Objat (tel : 05 55 25 13 46).

À l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze statuera par voie d'arrêté préfectoral. La décision susceptible d'intervenir est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

Tulle, le 09 AOUT 2016

Le préfet,

Pour le Préfet de la Corrèze
Et par délégation
Le Chef de Bureau

Armelle LE BRUN